

être recouverts d'écorce et les espaces entre les troncs remplis avec de la terre délayée et ensuite blanchie. On obtient une habitation convenable propre et aussi chaude qu'une maison en pierre.

Les terres mises à la disposition du colon se trouvent dans des parties du Haut-Canada, dont le climat et le sol permettent d'obtenir d'abondantes récoltes de blé d'hiver, d'excellente qualité et de bon poids, ainsi que tous les autres produits de fermes obtenus dans les meilleures parties de la Province et des plus anciennement cultivées.

Naturellement, dans une campagne si vaste, il se rencontre plusieurs qualités de terrains, et certaines parties offrent un sol bien supérieur à d'autres; mais les bonnes qualités dominent. Les terres longeant les trois routes dont il a été question sont à peu près semblables pour la qualité et la nature du sol, et couvertes de toute espèce de bois, ces bois de bois dur, d'autres de gros sapins.

L'eau destinée aux usages domestiques est partout très-abondante, et l'on trouve en divers lieux des cours d'eau et des chutes qu'on pourrait utiliser pour les fabriques.

Les terres bien boisées sont presque toujours les meilleures. Les cendres de trois années bien soignées et protégées contre l'humidité, donneront un baril de potasse valant de 6 à 7 louis. Le capital nécessaire pour faire de la potasse n'est pas considérable et le procédé est à la fois simple et facilement compris.

La dépense encourue pour défricher et enclore des terres bien boisées—évaluant le prix du travail au plus haut chiffre—est d'environ QUATRE LOUIS par acre, somme que la première récolte de blé produira presque. Quant aux barres de barrières, on les trouvera en abondance sur ces terres.

De cette façon, un colon possédant un capital de 25 à 30 louis, selon le nombre de personnes de sa famille, peut se trouver bientôt à l'aise et retirer un magnifique revenu de ses premières avances. Quant à l'homme seul, capable de travailler et posséder bonne volonté, il ne lui faut guère d'autre capital que son propre bras armé d'une hache. Il peut consacrer une partie de l'année au défrichement de sa terre, et employer les autres saisons à travailler dans les scieries de bois où il trouvera un salaire libéral.

Le climat de cette partie du pays est essentiellement bon. La neige ne tombe jamais en assez grande abondance pour empêcher les communications et, au contraire, elle permet au fermier de chasser son bois de chauffage de la forêt à sa maison pour sa provision de l'hiver prochain, de porter ses produits au marché et de faire ses provisions pour les jours à venir. Cette neige qui recouvre le pays en entier sert non-seulement

à faciliter les communications, mais elle fertilise aussi le sol.

Dans toutes les localités dont il est question, le colon trouvera toujours un bon marché pour le surplus de ses produits, car les nombreux établissements de bois épars dans ces pays, consument en très-grandes quantités les produits des fermes de toute espèce.

Au taux des progrès faits par le Haut-Canada pendant les dix dernières années, la valeur des propriétés, double en moyenne chaque dix ans, sans parler des améliorations qui peuvent être faites par les colons.

Dans plusieurs comtés la valeur des terres livrées à la colonisation a quintuplé dans la même période, mais en moyenne, selon les statistiques du Haut-Canada, la valeur des propriétés double tous les dix ans et on n'est pas trop d'espérer que ce taux se maintiendra encore pendant plusieurs années.

Les campagnes dont l'accès est facilité par ces chemins sont toutes voisines de la partie méridionale de la grande région de l'Ontario, ou comprises dans cette contrée s'étendant le long des lacs Huron et Nipissing et de la Rivière de l'Outaouais—pays immense dont les ressources demandent à présent et obtiendront rapidement le plus vaste développement.

LA CONTREE DE L'OUTAOUAIS, située au sud du lac Nipissing et de la grande Rivière de l'Outaouais et renfermant la plus grande partie des terres livrées à la colonisation, pourrait nourrir au besoin une population de huit millions d'habitants, et devient l'objet de l'attention générale à mesure que se complètent les parties les plus occidentales du Canada.

Le Parlement du Canada a pendant sa dernière session octroyé une charte à une compagnie pour la construction d'un chemin de fer, passant à travers ce pays de l'Outaouais, des bords du lac Huron jusqu'à la ville de l'Outaouais, et de là se dirigeant vers l'Est. On a de plus commencé à étudier la Rivière de l'Outaouais avec le pays qui l'avoiisine. Ces études, qui seront terminées dans le courant de l'année, ont pour but de s'assurer s'il est possible de rendre la rivière de l'Outaouais navigable et par quels moyens on pourrait le relier au lac Huron de manière à permettre aux bâtiments de se rendre par cette route abrégée des eaux les plus occidentales dans celle du Saint-Laurent et de l'Océan. S'il est fait allusion à ces travaux projetés, c'est pour faire voir que l'attention du gouvernement, du parlement et du peuple du Canada s'est tournée vers cette partie importante de la Province.

P. M. VANROUGHET,
Ministre de l'Agriculture,
Novembre 1857.